

SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE

PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE L'ASSE

SYNTHESE DE L'ETUDE



VERSION FINALE - AOUT 2022



1. CONTEXTE

Le Syndicat Mixte Asse Bléone, au travers du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents », souhaite renforcer ses missions relatives à la préservation des zones humides, leur conservation et leur restauration via la réalisation d'un plan de gestion stratégique.

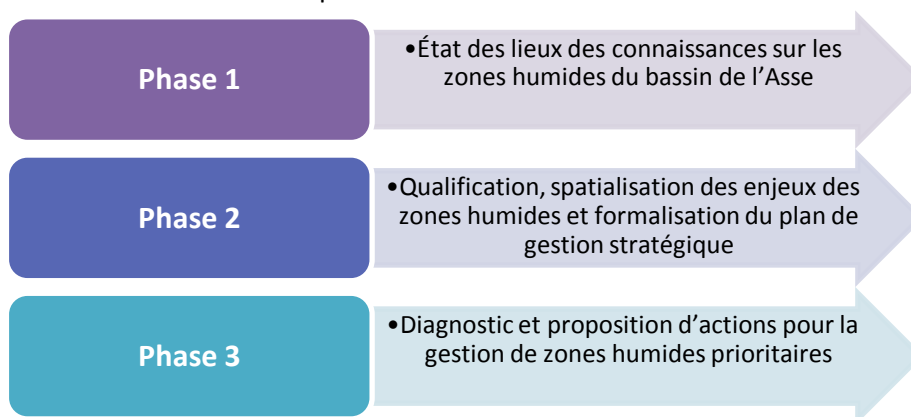
Impulsés dans le SDAGE 2016-2021 à travers la disposition 6B-01, les plans de gestion stratégique sont nés de l'évolution de la doctrine Zones humides portée par l'Agence de l'eau et ayant pour objectif d'établir une gestion intégrée des zones humides à l'échelle des bassins versants (SAGE, contrat de milieux).

« Le plan de gestion stratégique **donne une priorité à l'action dans une approche globale partagée**, rapide et transposable à l'ensemble du bassin, **en basant son raisonnement sur les fonctions des zones humides et les services rendus pour hiérarchiser les interventions** d'après la faisabilité politique, technique et financière.»

Le plan de gestion stratégique constitue un des outils pour assurer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), déléguée ou transférée selon les EPCI au Syndicat.

Cette étude est financée grâce aux concours de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Sud.

La présente mission s'articule en trois phases :



Pour rappel, l'étude fait l'objet de deux rapports détaillés. Le premier concerne les phases 1 et 2 et s'intitule : « ETAT DES LIEUX, QUALIFICATION, SPATIALISATION DES ENJEUX DES ZONES HUMIDES ET FORMALISATION DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE » et le second, la phase 3, intitulé « DIAGNOSTIC ET PROPOSITION D' ACTIONS POUR LA GESTION DE ZONES HUMIDES PRIORITAIRES ».

Le présent rapport constitue une synthèse diffusable des trois phases présentées ci-dessus.

2. POURQUOI PRESERVER LES ZONES HUMIDES ?

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Ce terme regroupe divers milieux naturels allant de la mare à la tourbière en passant par les lagunes, les prés-salés, les prairies de fauches humides, etc.

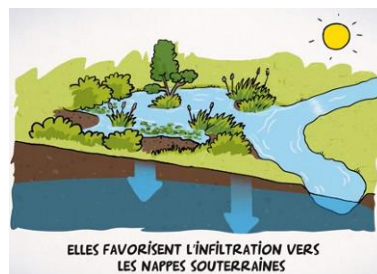
Dans le Code de l'Environnement, elles sont définies de la façon suivante :

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » (Article L211-1)

Les zones humides sont des espaces à conserver en priorité car ils remplissent de nombreuses fonctions et rendent des services essentiels au bien-être humain : disponibilité de l'eau pour l'agriculture, régulation des régimes hydrologiques, amélioration de la qualité de l'eau, expansion de crues, réservoir de biodiversité. Ces milieux doivent être également pensés dans une logique d'adaptation au changement climatique.

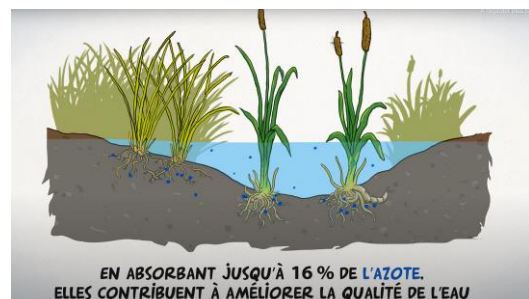
Trois types de fonctions ont été approchées plus précisément dans le cadre de cette étude :

- **Hydrologique** : cette fonction prend en compte la recharge des nappes, le ralentissement des écoulements et la rétention des sédiments.



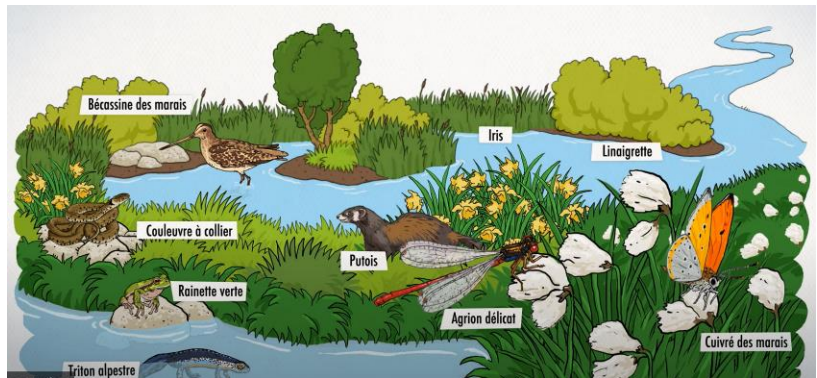
Source : Agissons pour les zones humides, Agence de l'Eau

- **Biogéochimique** : cette fonction comprend tous les processus se produisant via la végétation ou via les microorganismes présents dans le sol d'une zone humide lors du passage de l'eau. Les milieux humides jouent le rôle de filtre physique et transforment les éléments organiques et minéraux qui transitent dans les eaux. Ces processus permettent de maintenir un système en bon fonctionnement et de contribuer au bon état des masses d'eau.



Source : Agissons pour les zones humides, Agence de l'Eau

- Biologique /écologique** : les zones humides offrent des conditions de vie favorables pour l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces : alimentation, reproduction, abri, refuge, repos, déplacement. Elles constituent de véritables réservoirs de biodiversité notamment pour la flore, les oiseaux, les amphibiens et les invertébrés (odonates).



Source : Agissons pour les zones humides, Agence de l'Eau

Règlementation

Ces milieux sont protégés au titre de la Loi sur l'Eau depuis 1992 (codifiée dans le Code de l'Environnement dans les articles L210-1 et suivants). La mise en eau, l'imperméabilisation, le remblai et le drainage de zones humides sont soumis à autorisation ou déclaration administrative préalable (selon la surface concernée).

Dans un site Natura 2000, tout projet susceptible d'avoir un impact sur une zone humide (zone humide supérieure à 100 m² est soumis à une évaluation des incidences.

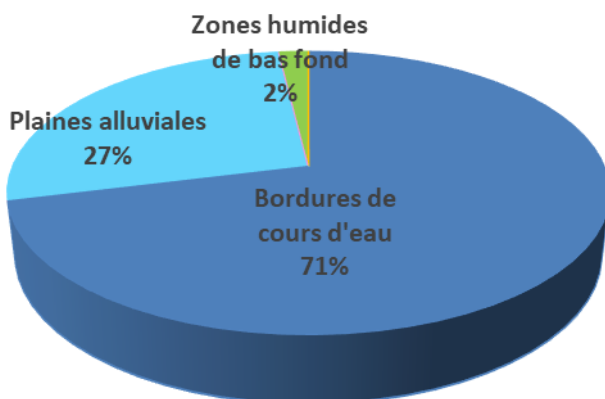
Par ailleurs, la doctrine régionale « Zones Humides » permet de protéger ces milieux quel que soit leur surface.

3. LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'ASSE

La première phase de l'étude a permis de dresser un état des lieux des connaissances des zones humides du bassin à partir de l'inventaire départemental et complété par d'autres données (ZH du PNR Verdon, MOS, adous, SILENE Flore, cours d'eau DDT, Natura 2000).

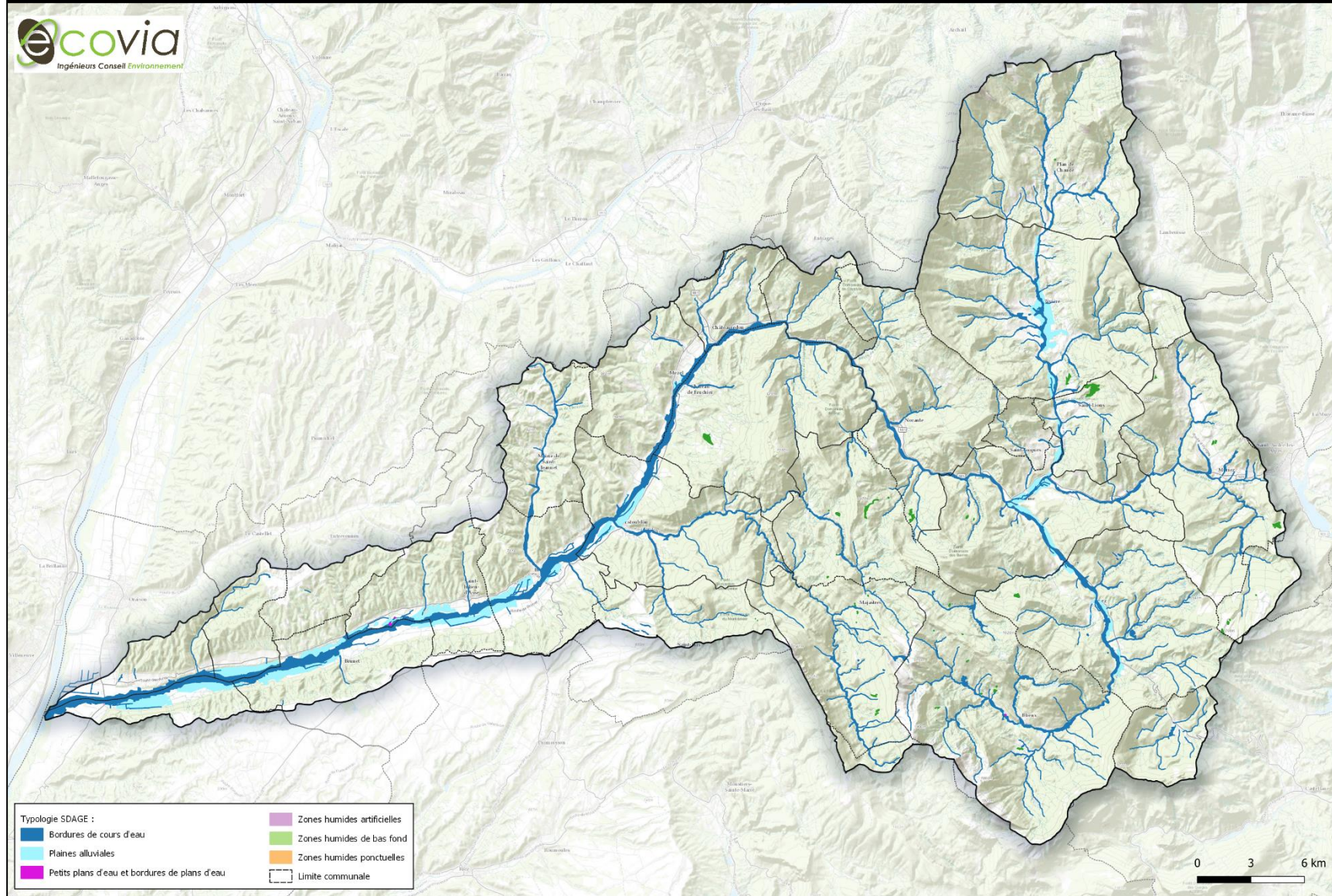


Au total, **3 202 hectares de zones humides sont identifiés sur le bassin versant.**



Une majorité de zones humides sont de types « Bordures de cours d'eau (ripisylves) » et « Plaines alluviales ».

Typologies des zones humides identifiées sur le bassin versant de l'Asse

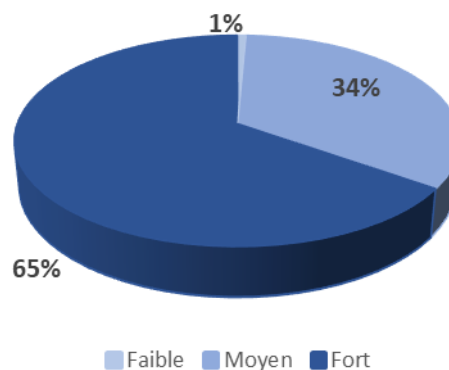


4. EVALUATION DES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES ET DES PRESSIONS QUI S'Y EXERCENT

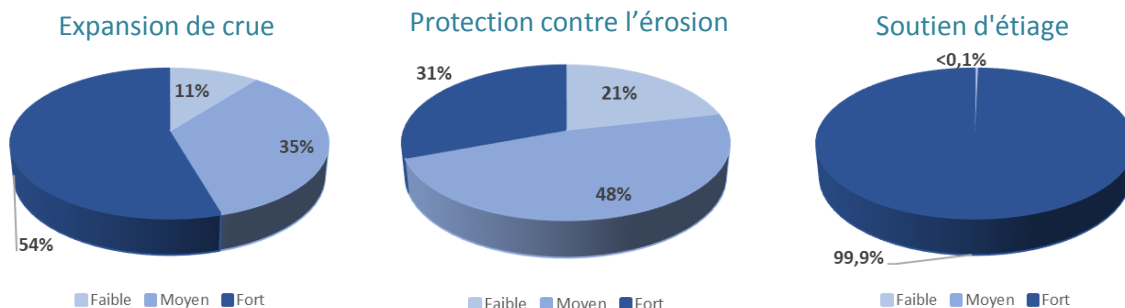
Fonctions hydrologiques

Plusieurs indicateurs ont été croisés pour évaluer les fonctions hydrologiques : pentes, type SDAGE, zones d'accumulation de flux, zones inondables, couvert végétal, connexion au réseau hydrographique.

Globalement, il ressort que 65% des zones humides ont une forte fonctionnalité hydrologique, notamment pour l'expansion de crue (stockage temporaire des précipitations excédentaires et ralentissement du ruissellement) et le soutien d'étiage (restitution de l'eau soit directement au cours d'eau, soit à la nappe associée). 34% des zones humides ont une fonctionnalité hydrologique moyenne.



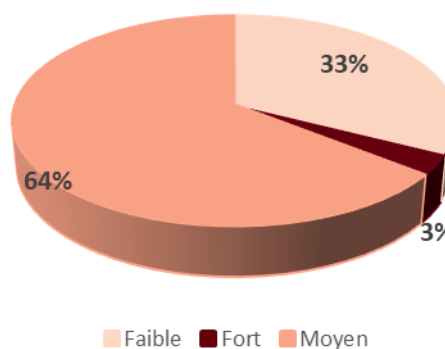
Ce sont principalement les zones humides de plaines alluviales et de bordures de cours d'eau localisées sur la basse vallée de l'Asse qui assurent fortement cette fonction notamment par la présence de boisements alluviaux développés et dans une moindre mesure sur les tronçons aval de l'Asse de Clumanc et de Blieux.



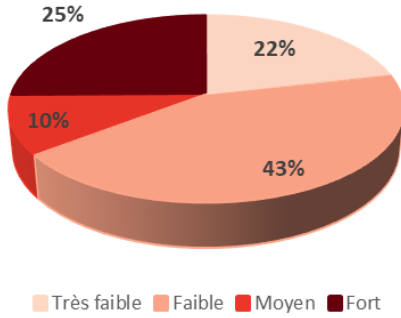
Fonctions biogéochimiques

Les indicateurs utilisés pour évaluer ces fonctions sont : le couvert végétal et la présence d'un périmètre de protection de captage.

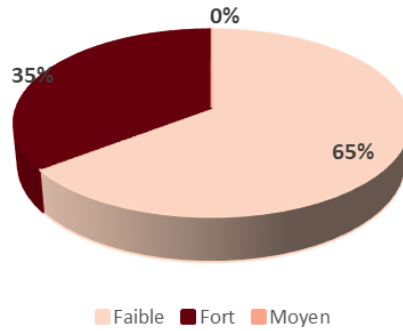
Ainsi, les zones humides de l'Asse revêtent une contribution plutôt moyenne aux processus biogéochimiques globaux (stockage, transformation, échanges de nutriments et autres éléments chimiques fortement conditionnés par la nature du couvert végétal) et à la protection de la ressource en eau. Seules quelques zones humides de bordures d'eau cumulent les deux sous-fonctions (rétention des sédiments et protection de la ressource en eau) et ressortent ainsi en contribution forte pour la fonction biogéochimique globale.



Rétention des sédiments



Protection de la ressource en eau

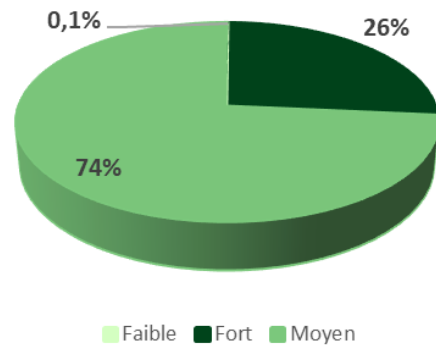


Fonctions biologiques/écologiques

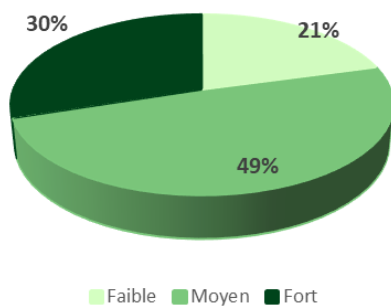
L'évaluation de ces fonctions repose sur la prise en compte des données naturalistes existantes (nombre d'habitats patrimoniaux, nombre d'espèces patrimoniales faune vertébrée, nombre d'espèces patrimoniales faune invertébrée, nombre d'espèces patrimoniales flore) et sur les indicateurs de connexion au réseau hydrographique et interconnexion des zones humides.

Les plaines alluviales et les bordures des cours d'eau principaux contribuent fortement à la fonction biologique/écologique globale. Elles sont pour la plupart intégrées dans un site Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation « L'Asse (FR9301533) » et « Gorges de Trévans - Montdenier - Mourre de Chanier (FR9301540) »).

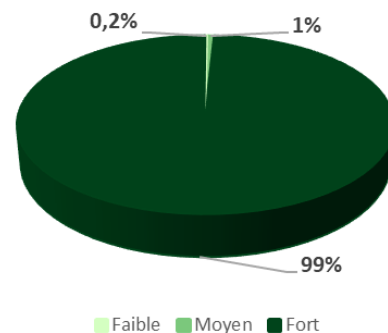
Ce résultat est néanmoins à nuancer compte tenu de l'absence de connaissances naturalistes sur l'ensemble du bassin versant. Les secteurs les mieux connus actuellement sont compris dans le périmètre du site Natura 2000 de l'Asse.



Supports d'habitats



Fonctionnalité écologique



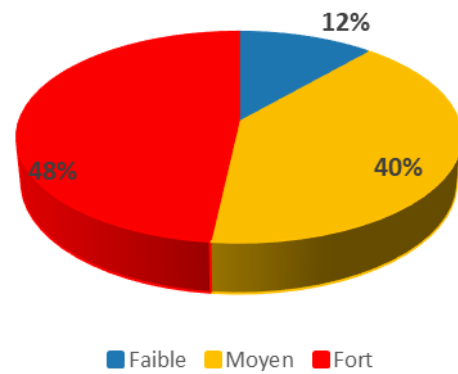
Pressions

Trois principales menaces ont été prises en compte : l'artificialisation, les pratiques agricoles intensives et le développement d'espèces invasives.

Près de 90% de la superficie totale des zones humides sont jugées menacées.

Les plaines alluviales et les bordures de cours d'eau de la basse vallée de l'Asse sont les plus touchées car elles cumulent bien souvent les trois types de menaces : près de 75% de cultures potentiellement « impactantes » (blé, maïs, colza, tournesol, autres céréales), des espèces exotiques envahissantes référencées dans la stratégie EVEC du CBNMed et des infrastructures routières.

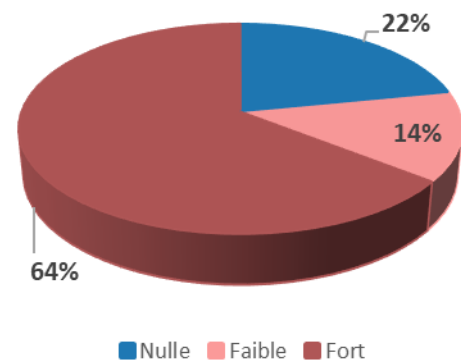
D'autres pressions, non prises en compte dans l'analyse, s'ajoutent telles que le drainage des terres, la rectification des cours d'eau, l'incision du lit mineur et la diminution des échanges latéraux, ou encore les prélèvements.



5. EVALUATION DES NIVEAUX DE PROTECTION ET DE GESTION

Les zones humides du bassin versant de l'Asse bénéficient de plusieurs mesures de protection et de gestion déjà existantes. Ainsi, 64% des zones humides sont considérées à fort niveau de protection et de gestion (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie, plans de gestion existants...).

En revanche, 22% des zones humides ne bénéficient d'aucune mesure de protection ni de gestion. Il s'agit principalement des plaines alluviales et zones humides de bas fond.



6. EVALUATION DES ENJEUX ET PRIORITES D' ACTIONS THEORIQUES

Les zones humides à enjeux sont définies par le croisement entre le niveau de fonctionnalité globale et les pressions. Les priorités d'actions sont issues du croisement entre les enjeux et les niveaux de protection et de gestion.

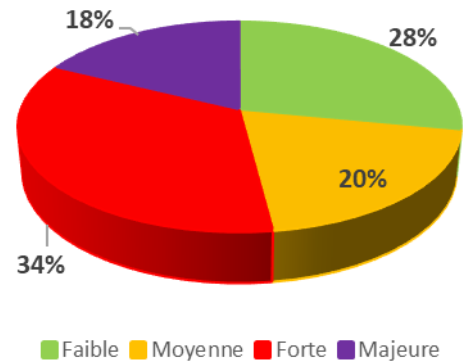
44% des zones humides revêtent des enjeux très forts, localisées principalement sur la basse vallée, secteur qui cumule une fonctionnalité importante et des pressions relativement importantes. Sur ces zones humides, les orientations de gestion sont la préservation et la maîtrise de la pression.

18% des zones humides présentent des enjeux forts et sont davantage localisées sur l'Asse, en amont de la commune de Mézel et s'étendant à l'Asse de Clumanc et dans une moindre mesure à l'Asse de Blieux. Ces zones humides seront principalement concernées par des orientations de gestion visant la restauration des milieux et de leurs fonctionnalités associée à une maîtrise de la pression.

27% et 11% des zones humides présentent respectivement des enjeux moyens et faibles. Elles correspondent pour la grande majorité à des bordures de cours d'eau d'affluents de l'Asse. Sur les zones humides d'enjeux moyens, les orientations de gestion particulièrement pressenties sont la restauration des milieux et la maîtrise de la pression. Tandis que les zones humides d'enjeux faibles seront davantage visées par des orientations de gestion de non-dégradation.

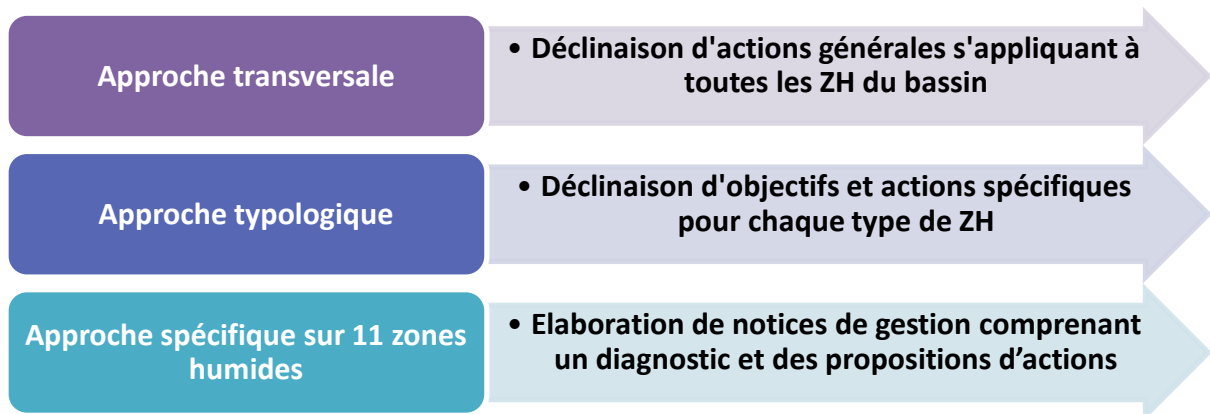
Concernant les priorités d'actions :

- 18% des zones humides sont classées en priorité d'intervention majeure. Il s'agit essentiellement de plaines alluviales, concentrées dans la basse vallée de l'Asse.
- 34% des zones humides sont identifiées en priorité d'intervention forte dans la basse vallée (forêts alluviales, lit en tresses, nombreux adous, quelques prairies humides relictuelles) et en amont du bassin (plaines alluviales sur les communes de Clumanc, Barrême, Saint-Lions et Senez).
- 20% et 28% des zones humides sont classées respectivement à priorité d'intervention moyenne (notamment de Barrême jusqu'à Mézel, en rive gauche de l'Asse de Clumanc) et faible (essentiellement l'Asse de Blieux, l'Asse de Moriez, l'Estoublaisse, bordures de petits ravins et torrents).



7. STRATEGIE D'INTERVENTION POUR PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES

Trois approches ont été proposées pour lesquelles le Syndicat Mixte Asse Bléone est le coordinateur principal en partenariat avec les collectivités territoriales et les partenaires techniques :





7.1. APPROCHE TRANSVERSALE ET TYPOLOGIQUE

Type d'approche	Action préconisée	Maîtres d'ouvrage potentiels
Préserver les zones humides à travers les documents d'urbanisme		
Transversale	Travailler collectivement sur un tronc commun pour intégrer de manière harmonisée les zones humides dans les documents d'urbanisme	SMAB PNR Verdon
	Réaliser un porter à connaissance auprès des collectivités locales	
Sensibiliser les acteurs et les usagers		
Transversale	Réaliser et diffuser une plaquette de communication « Zones humides »	SMAB
	Organiser des rencontres, journées techniques auprès des élus, sorties grand public	
Mettre en œuvre l'action du contrat de rivière GES 1.1.c « Mise en œuvre de la Stratégie d'Information, Sensibilisation, et de Formation »		
Mettre en œuvre le plan de gestion des zones humides sur la commune de Barrême		
Typologique : Bordures de cours d'eau Plans d'eau et bordures de plans d'eau	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires (de routes, voies ferrées) sur les bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve (proscrire les coupes rases, les plantations d'espèces exogènes, l'élagage aux périodes écologiques favorables...)	
	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux bonnes pratiques de gestion (prélèvements d'eau, vidange, entretien des berges, curage...)	
Animer et évaluer la mise en œuvre de la stratégie		
Transversale	Organiser les COPIL sur la thématique « Zones humides » Accompagner les collectivités et maîtres d'ouvrage dans la réalisation des actions	SMAB



Améliorer les connaissances sur les zones humides et préserver les zones humides d'intérêt écologique		
Transversale	Réaliser une délimitation précise des zones humides sur les secteurs potentiellement urbanisables Mettre à jour régulièrement la cartographie des zones humides	SMAB, collectivités, structures gestionnaires
Typologique : Plaines alluviales Bordures de cours d'eau Zones humides de bas-fond Plans d'eau et bordures de plan d'eau	Développer un projet participatif avec les citoyens et les associations locales permettant l'amélioration des connaissances locales et une implication dans la construction d'argumentaires en faveur de la conservation/restauration des zones humides Mettre en œuvre des plans de gestion	SMAB
Elaborer une stratégie d'intervention foncière		
Transversale	Elaborer une stratégie foncière comprenant l'animation et la veille foncière pour permettre la préservation et restauration des zones humides en s'appuyant sur des outils fonciers adaptés avec l'appui des services concernés (Département, Agence de l'Eau, SAFER, CEN...)	SMAB, Département, SAFER, CEN
Concilier usages, pratiques et préservation des zones humides		
Typologique : Plaines alluviales	Intégrer les zones humides dans un Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) Améliorer la gestion des fossés et adous et des cultures en faveur des zones humides pour créer des habitats favorables à la biodiversité (bandes enherbées, zones refuges, création de milieux favorables aux pollinisateurs...) Encourager la conversion des cultures et prairies temporaires en prairies permanentes Rechercher les opportunités de mettre en place des contrats d'Obligations Réelles Environnementales Mener une réflexion globale sur une gestion adaptative face au changement climatique (irrigation, types de cultures...)	SMAB, Chambre d'agriculture

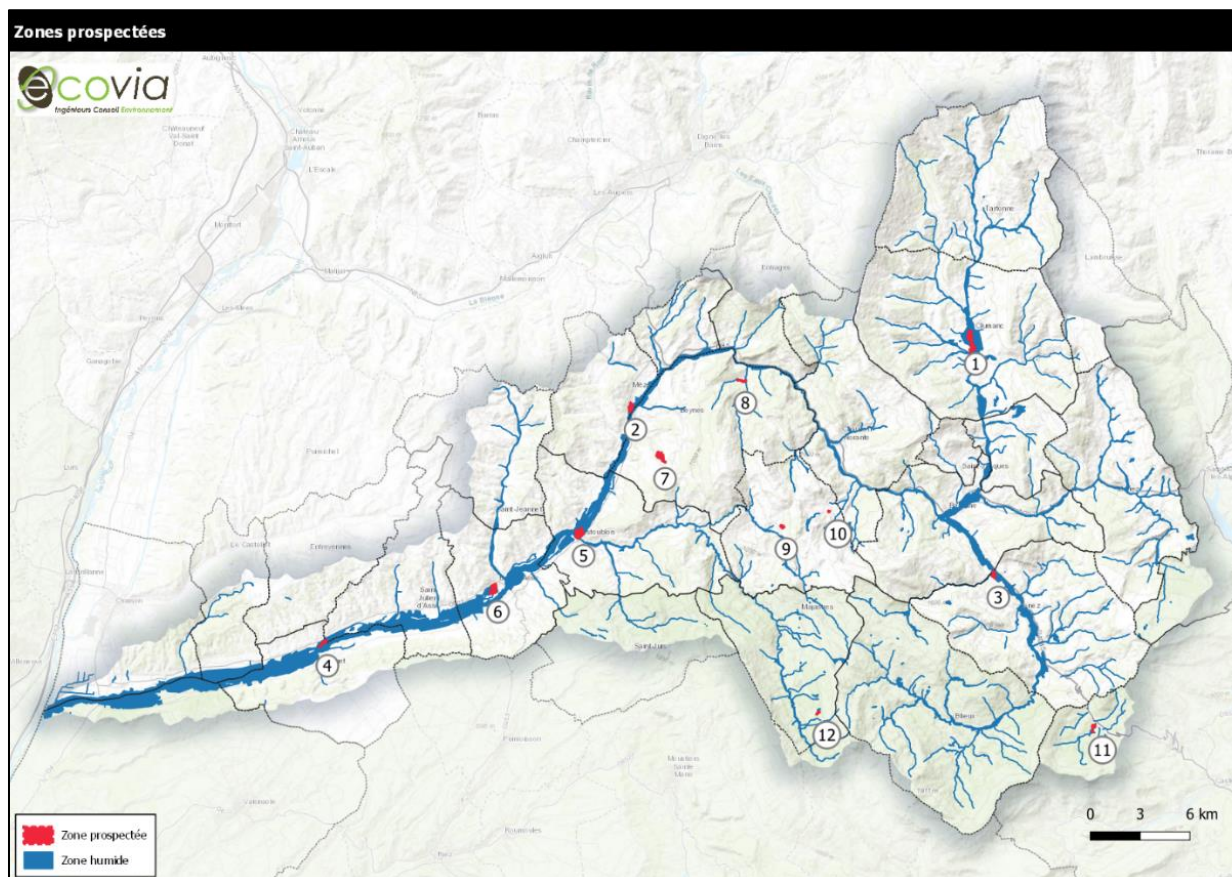


Restaurer les zones humides		
Typologique Plaines alluviales Cours d'eau	Réaliser une étude hydrologique sur les zones humides alluviales permettant de cibler les secteurs propices à la restauration eu égard des services rendus (prévention des inondations, protection de la ressource en eau potable, intérêt écologique...)	SMAB
	Evaluer le rapport bénéfices/coûts pour prioriser les actions de restauration	
	Restaurer les ripisylves dégradées, en termes de linéaire mais aussi en largeur afin de les rendre à nouveau fonctionnelles	
Améliorer le fonctionnement hydromorphologique naturel de l'Asse		
Typologique Plaines alluviales Bordures de cours d'eau	Mettre en œuvre les actions du Schéma Directeur de Gestion de l'Asse	SMAB
	Poursuivre la démarche de concertation autour de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de l'Asse qui prend en compte les zones humides (action déjà en cours)	
Suivre l'évolution des zones humides dans un contexte de changement climatique		
Typologique Zones humides de bas-fond	Réaliser un suivi global sur quelques zones humides de bas-fond « témoin » : suivi hydrologique, suivi de la dynamique de habitats naturels et engager si besoin des opérations de réouverture de milieux et (re)créer des habitats favorables pour la faune et la flore	SMAB
Surveiller et lutter contre le développement et la dissémination des espèces exotiques envahissantes		
Typologique Toutes	Mener des opérations de surveillance et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes Sensibiliser les usagers et acteurs locaux à travers la diffusion d'une plaquette et la rencontre des propriétaires concernées par ces espèces	SMAB, PNR Verdon
Maintenir les milieux ouverts		
Typologique Plaines alluviales Zones humides de bas-fond	Réaliser des opérations de débroussaillage ou de pâturage sur les milieux agricoles en déprise	SMAB

7.2. APPROCHE SPECIFIQUE

Le SMAB, en concertation avec les membres du COPIL a retenu 12 zones humides parmi les priorités fortes à majeures. Ces zones ont été prospectées et 11 ont fait l'objet de l'élaboration d'une notice de gestion au vu des enjeux mis en évidence.

Rapport complet avec toutes les notices de gestion : « DIAGNOSTIC ET PROPOSITION D'ACTIIONS POUR LA GESTION DE ZONES HUMIDES PRIORITAIRES ».



Zones humides retenues pour faire l'objet de prospection de terrain